Les cybermarchands commencent à proposer le débit à la livraison

Vous venez de commander l'écran plat de vos rêves et vous ne le voyez toujours pas arriver. Pire, vous découvrez au moment du déballage qu'il est abîmé ! Pour que ce genre de mésaventure ne se reproduise pas, Fia-Net (spécialiste de la garantie des transactions sur Internet) et l'organisme de crédit à la consommation Sofinco (filiale du Crédit Agricole) viennent de lancer « ReceiveAndPay ». En deux mots : vous ne payez que lorsque vous avez reçu votre colis. Jusqu'à présent, l'usage sur Internet est le règlement à la commande, parfois à l'expédition. Mais c'est la première fois qu'un mode de paiement en ligne est proposé avec un débit à la réception des marchandises.

Le jour J, l'internaute signe le bon de livraison et confirme ensuite la bonne réception sur Internet. Si à l'inverse, il constate des anomalies (produit non conforme par exemple), il en informe le site « ReceiveAndPay » qui suspend le débit et engage une procédure de médiation. En revanche, le service n'offre aucune garantie supplémentaire sur le respect des délais de livraison. Seul recours, la législation en vigueur : « Conformément à la réglementation, le site a trente jours pour livrer. Mais s'il ne respecte pas ce délai ou la commande, nous avons un rôle de sanction », indique David Botvinik, directeur général de Fia-Net. Autrement dit, le marchand peut se voir retirer les labels Fia-Net et « ReceiveAndPay ».

S&S >> 01net.

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le lundi 4 décembre 2006
Consultable en ligne :
http://archives.cafeduweb.com/lire/6945-les-cybermarchands-commencent-a-proposer-debit-livraison.html